



# Ordre du jour

<a href="#">I. Approbation du compte rendu de la CSS du 12 février 2021.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">II. Présentation par la société BRENNTAG de son bilan annuel.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">III. Présentation des actions de l'Inspection des installations classées.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">IV. Sujets souhaitant être évoqués par le bureau.....</a>	<a href="#">6</a>

La séance, en visioconférence, est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Loire-Atlantique.

## **I. Approbation du compte rendu de la CSS du 12 février 2021**

Le compte rendu de la CSS du 12 février 2021 est approuvé.

## **II. Présentation par la société BRENNTAG de son bilan annuel**

Un représentant de la société BRENNTAG indique que 30 000 tonnes ont été traitées en 2020. Le site représente 18 420 mètres carrés, dont 6 000 m<sup>2</sup> récemment acquis pour le stationnement des véhicules. Les surfaces couvertes se répartissent entre un auvent de 702 m<sup>2</sup> pour le stock de produits inflammables, un entrepôt de 4 050 m<sup>2</sup> et de 250 m<sup>2</sup> de bureaux. Le site est équipé de 51 cuves de produits solvants représentant 1 000 m<sup>3</sup>, 27 cuves de produits minéraux représentant également 1 000 m<sup>3</sup>. La flotte est de onze camions et l'effectif est de 70 personnes réparties entre les services exploitation, transport et administration.

La société BRENNTAG dispose d'une autorisation ICPE, classée site Seveso seuil haut. Elle est certifiée ISO 9001 version 1995, ISO 14001 version 2004, ISO 9120 pour l'aéronautique et la certification ESAD (*European Single Assessment Document*).

L'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs des installations se traduisent par une analyse systématique des risques pour chaque projet de modification, un encouragement aux remontées de situations anormales, la mise en œuvre de mesures de maîtrise des risques.

La maîtrise des procédés et la maîtrise d'exploitation passent par des procédures révisées régulièrement, un plan de maintenance préventive pilotée par une GMAO et des vérifications d'installation en début et fin de journée.

La gestion de la sécurité s'appuie sur une gestion méthodique des modifications d'équipements, changement de produits ou changements d'organisation ; une analyse systématique des accidents et incidents sérieux survenus soit sur un site BRENNTAG France, Europe ou monde, soit chez des clients lors de livraisons ; des plans d'opérations internes établis sur chaque site, avec mise en œuvre régulière d'exercices ; des plans de contrôles et d'audits, des visites de sécurité s'attachant à la conformité des équipements, des stockages et des comportements ; un plan de sécurité remis à jour chaque année en fonction des actualités réglementaires, normatives, ou des retours d'expérience.

Des formations récurrentes s'y ajoutent : risques chimiques (100 % du personnel formé et recyclé tous les ans), EIPS (équipements importants pour la sécurité) et procédures critiques (équipements de protection individuelle, calage arrimage, solvants inflammables), utilisation de nacelles ou de chariots - Caces (100 % des utilisateurs formés et habilités), habilitation électrique, plan de prévention et permis de feu, port du harnais, utilisation de palans et d'élingues.

Plusieurs formations relatives à la gestion des situations d'urgence sont également déployées :

- Formation à la Direction des opérations internes (DOI). Sur le site, 8 personnes sont formées, qui participent à 2 exercices par an dans le cadre de la formation continue ;
- Recyclage des équipiers de seconde intervention. 3 chefs d'intervention et 8 équipiers sont formés. À noter : la mise en œuvre, en 2020, d'une astreinte locale hors heures ouvrées.

4 exercices POI ont été réalisés en 2021 dont 3 avec la collaboration du Sdis 44. Un exercice a également été animé par la société A2SP.

Le 8 octobre 2021, un exercice PPI a testé la chaîne d'alerte en dehors des heures ouvrées.

Les investissements opérés sur le site de Saint-Herblain en 2021 portent sur l'aménagement d'une cellule de stockage pour les liquides inflammables en emballages conditionnés, la modification du pilotage de la station de traitement des eaux, la mise à disposition de moyens de mesure dans l'air de substances toxiques et odorantes, le calorifugeage et le traçage du réseau d'eau incendie au niveau du dépotage des liquides inflammables, le remplacement d'un générateur haut foisonnement, la mise en place de pompes de dépotage permettant de sécuriser les systèmes anti-débordement, le remplacement d'une canalisation d'eaux usées pour la partie CMB Javel, la finalisation des plans de réseaux des effluents, l'augmentation du volume de la rétention de l'auvent de conditionnement solvant. Le montant de ces investissements s'élève à 380 000 euros sur 2021.

La société BRENNTAG prévoit en 2022 la finalisation de l'installation et la mise en service de barrières techniques sur les cuves acides afin d'éviter des mélanges incompatibles, le revêtement en résine du poste de réception en chimie minérale acide, l'aménagement d'un poste de travail pour la préparation de produits liés à l'industrie aéronautique, des travaux de rénovation du réseau d'air comprimé. Enfin, une protection du surpresseur installé à proximité de l'auvent de conditionnement des solvants doit être réalisée, comme notée au nombre des points d'amélioration mentionnés lors des différentes visites des inspecteurs.

En décembre 2021, un audit environnement Iso 14001 réalisé sur le site de Saint-Herblain n'a pas prononcé de non-conformité.

La DREAL a procédé à 3 inspections, en février, septembre et octobre 2021.

L'étude de dangers de 2012, réévaluée en 2019, a été mise à jour fin 2021.

Suite au retour d'expérience sur l'incendie de Lubrizol, la société BRENNTAG a réalisé un état des stocks simplifié, répartissant ses produits en 6 catégories : toxiques, inflammables, corrosifs, comburants, dangereux pour l'environnement, non classés. Ce document, éditable en cas d'accident pour être mis à disposition du public, doit être compréhensible au plus grand nombre.

Le POI a été mis à jour le 8 juin 2021, il n'y a pas eu de déclenchement de cellule de crise en 2021, 5 accidents corporels sont survenus sur le site de Saint-Herblain. Les retours d'expérience de 4 accidents survenus chez BRENNTAG France en 2021 ont abouti à des recommandations nationales

### **III. Présentation des actions de l'Inspection des installations classées**

La DREAL indique que depuis la dernière CSS, 4 visites d'inspection ont été réalisées.

La première visite, le 10 février 2021, portait sur l'application de l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 mai 2020 imposant des prescriptions sur la mise en place de mesures de maîtrise des risques, la réalisation d'une étude technico-économique sur les mélanges incompatibles, la mise à jour de l'étude de dangers et la réalisation d'une étude définissant les produits de décomposition en cas d'incendie. Il a été constaté que seul le dernier point avait été réalisé. Un arrêté préfectoral de mise en demeure en raison de la non mise en place des mesures de maîtrise des risques a été signé le 12 avril 2021.

Lors de la deuxième inspection le 21 septembre 2021, il a été suggéré à l'exploitant d'améliorer la formation de son personnel sur le vieillissement des installations. Une inquiétude a été exprimée vis-à-vis des moyens humains consacrés à la thématique HSE. La vulnérabilité du groupe motopompes de défense incendie a également été signalée. Un point de désaccord s'est fait jour sur le caractère technique d'une mesure de maîtrise des risques, et l'appui du ministère est demandé pour trancher sur cette question. Enfin, l'étude technico-économique sur les mélanges incompatibles n'avait pas été réalisée. Un arrêté préfectoral de mise en demeure en raison de la non réalisation de l'étude technico-économique sur les mélanges incompatibles a été signé le 29 octobre 2021.

Une troisième inspection le 21 octobre 2021 visait à s'assurer de la fin des travaux d'agrandissement du volume de la rétention dans l'auvent de conditionnement et du respect du volume maximal de produits pouvant y être stockés.

La quatrième inspection, le 2 février 2022, concernait l'application de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 avril 2021 sur la mise en place de maîtrise des risques. Il a été constaté que les mesures de maîtrise des risques n'avaient pas été mises en service, l'exploitant annonçant un retard de 4 mois. Le rapport propose au Préfet des sanctions administratives pour non-respect d'une mise en demeure.

Sur la partie instruction, 3 points sont à signaler :

- Au niveau européen, des modifications ont été réalisées sur le classement de l'acide nitrique. La société BRENNTAG a demandé le bénéfice d'antériorité pour le nouveau classement de ce produit. Des modifications ont été apportées dans le tableau de classement dans la nomenclature des installations classées. Aucune modification du régime de classement et du statut Seveso n'est intervenue ;
- La modification du volume de la rétention dans l'auvent de conditionnement des solvants pétroliers a nécessité une analyse approfondie de l'impact de ces modifications ;
- La transformation d'une des cellules de l'entrepôt situé au centre du site en cellule de stockage de liquide inflammable a nécessité une analyse de cette modification.

Ces deux dernières modifications ont fait objet d'un arrêté préfectoral complémentaire le 6 août 2021.

## **IV. Sujets souhaitant être évoqués par le bureau**

### **IV.1. RETEX de l'exercice chaîne d'alerte du 8 octobre 2021**

La DREAL indique que l'alerte a bien fonctionné, qu'un agent d'astreinte est en mesure, 7 jours/7 et 24 heures/24 de recevoir les alertes de la Préfecture, et que l'ensemble des acteurs a pu échanger très rapidement. La DREAL précise que l'efficacité du système d'alerte des riverains repose sur la possession, par l'exploitant BRENNTAG, de tous les numéros des riverains, et sur l'acquittement par un riverain lorsqu'il reçoit un message d'alerte.

### **IV.2. État d'avancement du travail sur la problématique du stationnement des poids lourds en attente d'entrée**

Un représentant de Nantes Métropole demande quelles mesures doivent être prises sur la voie publique pour éviter tout risque de collision.

Un représentant de la société BRENNTAG rappelle qu'en 2021 il avait été supposé que le gestionnaire de la route ouvrirait un projet relatif à la circulation dans cette zone industrielle à fort flux de camions.

Une représentante de la ville de Saint-Herblain précise que la commune a été sollicitée par le gestionnaire Nantes Métropole pour la prise d'un arrêté et la mise en zone 30 km/h de la route du

Plessis Bouchet afin de sécuriser les arrivées et passages de camions, de signaler leur présence et de réduire la vitesse de circulation.

Un représentant de la société BRENNTAG rappelle que la problématique de circulation dans cette zone industrielle, soulevée l'an dernier, doit aussi prendre en compte la présence des 2 roues et notamment des vélos.

### **IV.3. Divers**

Un représentant de Nantes Métropole demande si les mesures concernant les cuves sont respectées et quelles mesures sont prises en cas d'incident vis-à-vis des riverains.

Concernant les barrières techniques devant être mises en œuvre pour éviter les mélanges incompatibles au niveau des dépotages de cuves, un représentant de la société BRENNTAG indique que le projet, prévu initialement pour la mi-décembre, accuse un retard de quatre mois en raison de la crise mondiale de fourniture des composants électroniques-automatisme-capteurs.

Un intervenant demande si des visites de l'entreprise BRENNTAG seraient possibles une fois les contraintes Covid passées ?

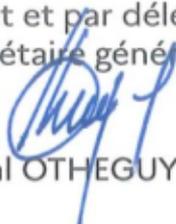
Un représentant de la société BRENNTAG confirme que ces visites de présentation du site et des activités pourront être organisées, avec une limitation du nombre de personnes par visite.

*La séance est levée à 15 heures 43.*

A Nantes, le 10 mars 2022

**LE PREFET**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY